

	Conseil d'Administration du :	20/12/2018
	Référence :	
	Département :	
	Nom :	
	Date :	10/12/2018

## NOTE POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Objet : Projet de convention de partenariat**

### CONVENTION DE PARTENARIAT

La présente déclaration d'intention est conclue entre les partenaires suivants :

**WAR HERITAGE INSTITUTE**, Avenue de la Renaissance 3, 1000 Bruxelles

représenté par Monsieur Koen PALINCKX, président du Conseil d'Administration du War Heritage Institute

ci-après appelé WHI

**VLAAMS INSTITUUT VOOR DE ZEE** asbl, Wandelaarskaai 7, 8400 Ostende

représenté par Monsieur Jan MEES, directeur général

ci-après appelé VLIZ

**WESTTOER**, Koning Albert I-laan 120, 8200 Bruges

représenté par Monsieur Stefaan GHEYSEN, directeur général

ci-après appelé WESTTOER

**SEAFRONT sa**, Vismijnstraat 12, 8380 Zeebrugge

représenté par Monsieur Steven BECAUS, fondé de pouvoir

ci-après appelé SEAFRONT

### Article 1 : CHAMP D'ACTION – CONTEXTE ACTUEL

Le **War Heritage Institute** (WHI) doit valoriser le patrimoine militaire belge et commémorer les conflits armés ayant eu lieu sur le territoire belge ou dans lesquels des Belges ont participé à

	Conseil d'Administration du :	20/12/2018
	Référence :	
	Département :	
	Nom :	
	Date :	10/12/2018

l'étranger. Cette mission comprend la gestion, l'acquisition et la restauration de pièces de collection, documents et témoignages immatériels depuis le Moyen-Âge à aujourd'hui. Le WHI gère et coordonne un réseau de musées et sites militaires exceptionnel. Le WHI préconise une interprétation multidisciplinaire en mettant les sites dans leurs contextes militaire, politique, technologique, économique, social et culturel. La mission comprend aussi la transmission du souvenir par le biais d'initiatives créatives et stimulantes visant différents publics. Enfin, le WHI mène une recherche scientifique internationale dans le domaine de l'histoire militaire et du patrimoine.

- Le **Vlaams Instituut voor de Zee (VLIZ)** est une asbl autonome visant cinq objectifs :
  1. Initier, soutenir, promouvoir et mener une recherche innovante et multidisciplinaire dans le domaine de la chose maritime et ce, au service de, en collaboration avec et en complément de groupes de recherche maritime flamands et internationaux.
  2. Promouvoir le rayonnement national et international de la recherche maritime flamande.
  3. Constituer un point de contact pour toutes les questions relatives à la recherche maritime au niveau national et international.
  4. Promouvoir la connaissance des océans en Flandre et augmenter la visibilité de la recherche maritime auprès du public.
  5. Fournir des données scientifiques, des informations, des éléments de réflexion et des connaissances relatifs à la communauté de recherche maritime flamande et l'économie bleue aux autorités en charge des affaires maritimes.
- **Westtoer**, en tant qu'organisme provincial autonome pour le tourisme et la récréation en province de Flandre occidentale, vise la collaboration entre les partenaires communaux et le secteur privé. Westtoer développe des stratégies innovantes afin d'augmenter la rentabilité des entrepreneurs touristiques (le secteur du logement, le secteur re-ca, les musées et attractions), entre autres en assurant la promotion et en fournissant des avis.
- **Seafront**, partenaire privé de ce projet, est une société anonyme qui exploite un parc à thématique maritime sur le site de l'ancienne criée aux poissons à Zeebruges (+/- 35.000 visiteurs sur base annuelle) depuis 20 ans. L'attraction s'adresse au public des visiteurs de la côte, à savoir des familles avec enfants ou des groupes scolaires (écoles, associations,...).

#### *POINTS DE DÉPART*

- SEAFRONT est actuellement en rénovation et misera - après le départ du sous-marin début 2019 - sur une nouvelle attraction. Dans les années à venir, SEAFRONT déplacera son entrée principale en fonction de la nouvelle infrastructure et du phasage des nouvelles attractions. Les visiteurs seront accueillis dans un point central, pour être ensuite redirigés, via le quai, vers les différentes attractions dans les anciens bâtiments de la criée. Les bâtiments seront accessibles par un tourniquet avec contrôle d'accès (une présence permanente du personnel de SEAFRONT n'est pas prévue).
- SEAFRONT est prêt à mettre à disposition et à gérer une infrastructure pour le compte de tiers désireux d'organiser des expositions temporaires et permanentes.
- En **2019-2020**, l'endroit accueillera l'exposition « Opération en mer du Nord 1944-1945 », un événement culturel et touristique à l'occasion du 75<sup>e</sup> anniversaire de la libération et de la fin de la Seconde Guerre mondiale. Cette exposition sera réalisée grâce à une collaboration intensive

	Conseil d'Administration du :	20/12/2018
	Référence :	
	Département :	
	Nom :	
	Date :	10/12/2018

entre les quatre partenaires mentionnés ci-dessus. Voir fiche de projet soumise aux autorités flamandes (en annexe).

- Afin de préparer l'espace réservé à l'événement / l'exposition temporaire, SEAFRONT devra investir dans les infrastructures nécessaires. Les locaux doivent en effet être équipés de façon à pouvoir présenter des collections muséales.
- Vu les investissements importants liés à l'événement mentionné ci-dessus (2019-2020), le partenaire privé SEAFRONT demande explicitement un engagement à long terme de la part des trois autres partenaires mentionnés ci-dessus. Cet engagement constitue le sujet de la présente déclaration d'intentions et de collaboration.

## Article 2 : OBJET DE LA CONVENTION ENTRE LES PARTENAIRES

*Les quatre parties conviennent de développer une collaboration dans les domaines mentionnés ci-dessous :*

### Objectifs de la déclaration d'intentions et de collaboration

Après l'événement temporaire, les partenaires visent à **collaborer de façon structurelle** afin de proposer dans l'espace mis à disposition par SEAFRONT (+/- 1200 m<sup>2</sup>) une offre muséale qualitative et contemporaine dans le domaine maritime, en accord parfait avec les publics cibles de SEAFRONT : les visiteurs de la côte, dont de nombreuses familles avec enfants, les associations et les écoles. Cette collaboration structurelle est indispensable pour pouvoir proposer une offre continue dans le domaine muséal maritime.

Dans les années à venir, les parties s'efforceront de proposer aux publics cibles identifiés, tels que les écoles et les associations de jeunes, une offre pédagogique attractive. Les expositions s'adresseront simultanément aux visiteurs internationaux.

- La collaboration entre les parties respectera le caractère spécifique de chaque partenaire, la mission propre à chaque partenaire et l'autonomie de chaque partenaire ;
- Les parties conviennent que les initiatives communes ne peuvent en aucun cas contrevenir aux législations, procédures et règlements respectifs.

## Article 3 : ENGAGEMENT DE CHAQUE PARTENAIRE

	Conseil d'Administration du :	20/12/2018
	Référence :	
	Département :	
	Nom :	
	Date :	10/12/2018

**SEAFRONT** s'engage à mettre à disposition un espace brut de finition d'environ 1200 m<sup>2</sup> dans les bâtiments de l'ancienne criée aux poissons. SEAFRONT s'engage à fournir tous les efforts nécessaires pour adapter cet espace aux besoins muséaux. SEAFRONT assurera l'entretien de cet espace et se chargera de l'exploitation de l'espace en tant que partie intégrante de son parc thématique propre.

Le **WHI** s'engage à mettre à disposition ses connaissances scientifiques, ainsi que les pièces de collection nécessaires à la rénovation du parc thématique SEAFRONT et à l'élaboration d'un concept muséal maritime, et ce, tant pour des expositions temporaires que permanentes. Le WHI s'engage aussi à promouvoir l'offre par le biais de ses réseaux.

Le **VLIZ** s'engage à mettre à disposition ses connaissances scientifiques si celles-ci s'avèrent intéressantes pour la réalisation d'une attraction muséale maritime.

**WESTTOER** s'engage à mettre à disposition ses connaissances relatives à la côte/Zeebruges et aux concepts muséaux afin d'accorder l'attraction rénovée aux visiteurs de Zeebruges et des environs. Westtoer s'engage également à promouvoir le parc thématique rénové par le biais de ses différents réseaux.

Les partenaires s'engagent à fournir tous les efforts nécessaires pour obtenir les subsides et le sponsoring indispensables au financement du projet. Les parties s'engagent également à créer des collaborations et réseaux autour du thème maritime.

Les partenaires s'engagent à régler les différends pouvant survenir dans le cadre de la présente convention en concertation commune.

Les personnes de contact pour chaque partie sont :

**SEAFRONT :** [redacted]  
**WHI :** [redacted]  
**VLIZ :** M. MERS [redacted]  
**WESTTOER :** M. CHEYSEN [redacted]

	Conseil d'Administration du :	20/12/2018
	Référence :	
	Département :	
	Nom :	
	Date :	10/12/2018

#### Article 4 : INFORMATION ET CONCERTATION

Les parties conviennent de se rencontrer deux fois par an pour planifier, évaluer et discuter de toutes les initiatives communes.

SEAFRONT prendra l'initiative dans ce domaine.

Un représentant de Toerisme Brugge pourra être invité à ces réunions afin d'optimiser la communication par rapport au projet.

#### Article 5 : DÉCLARATION D'INTENTION

Les quatre parties reconnaissent que la signature de la présente convention n'entraîne aucun engagement financier de la part des signataires et constitue uniquement une déclaration d'intention de collaboration suivant les modalités mentionnées ci-dessus. Les parties signataires déclarent avoir rédigé cette convention de bonne foi ; elles mettront dès lors tout en œuvre pour mener le projet à bien.

#### Article 6 : DURÉE DE LA CONVENTION

10 ! La présente convention entre en vigueur le jour de la signature par les parties et vise une collaboration de 10 ans. La convention peut être prolongée de façon tacite.

Chaque partenaire a le droit de mettre fin à la collaboration en notifiant les autres partenaires par écrit. La convention entre les parties devient nulle et non avenue un an après réception du retrait.

Un tel retrait ne peut pas hypothéquer des projets en cours.

La convention est rédigée en QUATRE exemplaires en néerlandais et signée le ... octobre 2018.